

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2014

--==

La Commune de Beauvois en Cambrésis s'est réunie en Mairie le lundi 27 octobre 2014 à 20h.00 sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Amélie LEQUET, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT

Absent excusé : Sylvain SAKALOWSKI (procuration à Géry HERMANT)

Absent : Adrien PARMENTIER

--==

L'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 18 octobre 2014.

Le Maire aborde ensuite l'ordre du jour.

1) **Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) mise en place par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis**

La CLECT, comme son nom l'indique, est chargée de calculer les incidences financières des transferts de charges, liés aux transferts de compétences, entre les communes membres de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et cette dernière.

Cette instance se réunit à chaque nouveau transfert de compétences et lors de fusion de communautés de communes ou adhésion de nouvelles communes.

Chaque commune, quelque soit sa taille, dispose d'un siège.

Le récent renouvellement des Conseils Municipaux nécessite une nouvelle désignation d'un membre du Conseil Municipal.

Yannick HERBET précise que cette commission revêt une importance particulière et qu'il est de tradition que le Maire représente sa commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Yannick HERBET au sein de cette CLECT.

2) Contrôle de la qualité de l'air de l'école maternelle

Le Maire informe l'assemblée que la loi Grenelle II, complétée par un décret d'application du 2 décembre 2011, impose aux Etablissements Recevant du Public (ERP) d'effectuer tous les 7 ans une campagne de mesure de l'air intérieur.

Cette obligation devient effective au 1^{er} janvier 2015 pour les ERP accueillant les enfants de moins de 6 ans (écoles maternelles et crèches) ; elle le deviendra en 2018 pour les écoles élémentaires et en 2020 pour les accueils de loisirs, les collèges et les lycées.

Ce contrôle doit être réalisé par un organisme accrédité.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à lancer une consultation et à retenir l'offre la plus avantageuse.

Répondant à Jean-Marie BACQUET, Yannick HERBET précise qu'aucune date de réalisation de ce contrôle n'est imposée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réalisation de ce diagnostic.

3) Renouvellement du bail de location du presbytère

Le bail de location du presbytère consenti par la commune à l'Administration Diocésaine de Cambrai vient à échéance le 31 décembre 2014.

Avant de procéder au renouvellement de ce bail, une proposition de loyer annuel de 1 000 € a été acceptée par l'Archevêché de Cambrai (le montant actuel atteint la somme de 450 €).

Yannick HERBET précise que l'estimation des Domaines atteint 5 500 € et que le montant du loyer est ferme, conformément aux baux précédents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ledit loyer à 1000 €/an et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

4) Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Yannick HERBET note que le Contrat Enfance Jeunesse, passé entre la commune et la CAF du Nord, est en cours de renouvellement pour une période couvrant les années 2014 à 2017.

Après avoir établi le bilan du contrat précédent, les partenaires concernés (CAF du Nord, Commune et Centre Social l'Escale) ont abordé des perspectives d'évolution, dernière étape avant l'élaboration du nouveau contrat.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer ce document qui détermine notamment la participation financière de la CAF du Nord.

Adopté à l'unanimité.

5) Indemnité de conseil à Mme VANTOUROUX, Receveur Municipal de Caudry

Le Maire précise à l'assemblée que la réglementation en vigueur prévoit l'attribution d'une indemnité de conseil et de confection de budget aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes

Cette indemnité est calculée selon le montant des dépenses des 3 derniers exercices budgétaires.

Elle doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors du renouvellement de ce dernier.

Le montant net 2014 s'élève à la somme de 550,86 €.

Il appartient au Conseil Municipal d'en décider l'attribution à Mme Françoise VANTOUROUX , Receveur Municipal de Caudry, sachant qu'aucune obligation n'est imposée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder cette indemnité à Mme VANTOUROUX.

6) Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire a été saisi par Mme VANTOUROUX de deux demandes d'admission en non valeur de produits que ses services n'ont pu recouvrer.

La première porte sur la somme de 180,00 € correspondant à une taxe sur la publicité extérieure de 2012 dûe par l'entreprise Caudry Motos Cycles, mise en liquidation judiciaire.

La deuxième porte sur la somme de 3 592,52 € et concerne diverses créances (loyers, remboursement de taxe foncière, taxe sur la publicité extérieure) dont était redevable la SARL Eddy EGO, également touchée par une mesure de liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces demandes et à prévoir, le cas échéant, l'ouverture des crédits correspondants au budget 2014 au compte 6542.

Claudine CASIEZ et Jean-Marie BACQUET rappellent qu'en 2013, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé sur la demande présentée pour la Sté EGO, un courrier devant être à l'époque adressé à Mr EGO par Gérard DEVAUX.

Didier LECLERCQ précise que cette lettre a bien été envoyée sans aucune réponse ni réaction de l'intéressé ; il ajoute que si le Conseil Municipal refuse cette admission en non valeur, la Trésorerie déposera tous les ans la même demande.

A l'unanimité mais avec regret le Conseil Municipal admet en non valeur ces différents produits irrécouvrables.

7) Constitution de la Commission Municipale du Plan Local d'Urbanisme

La procédure d'élaboration du PLU vient d'être réactivée par le SIATUB ; elle prévoit notamment la création d'une commission municipale chargée de participer aux différentes réunions préparatoires.

Il revient au Conseil Municipal de constituer en son sein cette commission.

Les membres intéressés par cette commission seront invités à déposer leur candidature pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Yannick HERBET précise que la procédure d'élaboration du POS a été initiée en 1986, celle du PLU en 2001, sans aucune suite à ce jour.

Géry HERMANT ajoute que les services de la Sous-Préfecture ont demandé l'annulation des décisions déjà prises par le Conseil Municipal sur ce dossier.

8) Taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin

Une loi du 29 décembre 2010 a substitué la taxe d'aménagement à la taxe locale d'équipement ; son assiette est constituée par la valeur, déterminée au m², de la surface de la construction, et ce quelque soit le type de construction.

Ce nouveau mode d'imposition a ainsi concerné les abris de jardin qui échappait jusqu'alors à la taxe locale d'équipement.

Il est proposé, ainsi, que la loi l'autorise, d'exonérer les abris de jardin, mesure au faible impact financier et qui présenterait l'avantage d'inciter la population à solliciter des autorisations d'urbanisme pour ce type de construction.

Adopté à l'unanimité.

9) Retrait de la délibération du 28 août 2014 par laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la constructibilité de la parcelle cadastrée section U n° 2681

Lors de sa réunion du 28 août 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la constructibilité de la parcelle cadastrée section U n° 2681, située rue de Bévillers.

Cette délibération a fait l'objet d'observations de Mr le Sous-Préfet de Cambrai reprises dans un courrier daté du 13 octobre 2014 et d'un avis défavorable de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles rendu le 25 septembre 2014.

Le Conseil Municipal est invité, par Mr le Sous-Préfet, à retirer cette délibération.

Géry HERMANT précise que la commune est pénalisée par l'absence de PLU ; par ailleurs l'avis de la CDCEA a été déterminant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération du 28 août 2014.

10) Recensement de la population

Le Maire rappelle que les opérations de recensement de la population se dérouleront du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Il appartient au Maire de désigner le coordonnateur communal et les agents recenseurs, et au Conseil Municipal de fixer le nombre de ces agents ainsi que leur rémunération.

Ces derniers occuperaient des emplois d'agents non titulaires à temps non complet en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers ; quatre postes devraient être ainsi créés.

Il est proposé au Conseil Municipal que :

- le coordonnateur communal, agent municipal, bénéficie d'heures supplémentaires
- les agents recenseurs, au nombre de 4, soit 1 par zone définie par l'INSEE, soient rémunérés sur la base de l'indice Brut 330 (Indice Majoré 316) de la Fonction Publique Territoriale.

Adopté à l'unanimité.

Des précisions sont ensuite apportées sur le déroulement du recensement, le rôle des agents recenseurs (nommés par le Maire) et le découpage (par l'INSEE) de la commune en 4 zones.

11) Lotissement Villa Family : vente de terrain

Le Maire informe l'assemblée que la valeur vénale de la dernière parcelle disponible du lotissement Villa Family a été estimée à 30 000 € par la Brigade d'Évaluations Domaniale.

Ce prix convient à Mr David DEBUREAUX, domicilié 2, rue de l'Égalité à Beauvois en Cambrésis, qui a manifesté son intérêt pour ce terrain d'une superficie de 1 106 m².

Interrogé par Claudine CASIEZ sur le prix des terrains dans le secteur, Yannick HERBET note que la comparaison est toujours difficile à effectuer, la seule référence valable à ses yeux étant l'évaluation des Domaines.

Ce prix ne couvre pas les frais de viabilisation mais il en a été de même pour les deux autres lots déjà vendus.

Géry HERMANT précise que les branchements aux réseaux existent en bordure de parcelle ; les déplacements éventuels des coffrets seraient à la charge de l'acheteur.

Questionné par Jean-Marie BACQUET sur le maintien de la voie en impasse, Yannick HERBET avance que le statu quo s'impose pour l'instant.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal décide de vendre ce terrain à Mr DEBUREAUX moyennant 30 000 € TTC puisque le budget annexe Villa Family est soumis à la TVA.

12) Contrats de téléphone

Comme indiqué lors de la dernière réunion, une renégociation de plusieurs contrats passés entre la commune et divers prestataires a été engagée.

Celle concernant la téléphonie est achevée à ce jour ; les résultats sont présentés par Géry HERMANT à l'aide d'un power point.

La proposition d'Orange, incluant abonnements des fixes, mobiles, fax, internet, la maintenance et le renouvellement du matériel s'élèvent à 925,10 €TTC/mois, avec consommation illimitée, à comparer aux 1 152,85 € TTC/mois des différents contrats actuels.

A l'unanimité le Conseil Municipal retient l'offre d'Orange.

Jean-Marie BACQUET souhaite savoir si un n° d'astreinte existe notamment pour le week-end.

Yvon CIMBE répond qu'une liste de n° téléphone (élus, services d'urgence, personnel) est en cours de réalisation.

Jean-Marie BACQUET note également qu'aucun message d'attente n'est prévu au standard de la Mairie.

13) Informations diverses

- Yannick HERBET indique qu'une régularisation tarifaire, imposés par la réglementation, va être effectuée prochainement par la SEM Beauvois Distrelec ; elle est totalement indépendante du changement de statut de la Régie Electrique.

Un courrier explicatif sera joint aux factures.

- Plusieurs réunions avec Cambrésis Emploi se sont déroulées. Virginie Le Berrigaud assure le suivi des dossiers des personnes ayant déposé un CV en Mairie.

- Le câblage informatique de l'école primaire vient de s'achever.

Claudine CASIEZ et Fabrice DEPREUX regrettent que ces travaux aient été réalisés par une entreprise Cambrésienne.

Claudine CASIEZ demande à l'avenir d'avantage de vigilance.

Yvon CIMBE précise que le devis demandé à diverses reprises à Jean-Marie VERMEIL a été obtenu hors délais et n'a pu donc être examiné.

- En matière économique, Yannick HERBET a rencontré Paul CARPENTIER au sujet de terrains qu'il possède à proximité de la Zone d'Entreprises ; un accord pourrait être trouvé prochainement.

- Le Maire rappelle que les cérémonies commémoratives du 11 Novembre seront plus étoffées qu'habituellement ; une pièce de théâtre sera ainsi proposée le 12 Novembre en soirée au Foyer Rural

- Miss Caudrésis, la Beauvoisienne Félicie BOUTHEMY, a été sacrée 3^{ème} dauphine de Miss Nord-Pas-de-Calais.

- Didier JACQUEMIN délivre ensuite quelques informations

- remerciements de la Prévention Routière pour la subvention accordée par le Conseil Municipal
- le T.G.I. de Lille recherche un local pour des permanences du conciliateur de justice ; l'objectif est de proposer aux administrés des points d'accueil plus proches de leur domicile
- la loi du 13/08/2004 et son décret d'application du 13/09/2005 imposent la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde destiné à établir une organisation générale des secours ; il s'agit d'un mini Plan ORSEC
- le calendrier des fêtes 2015 sera élaboré le 18 novembre prochain à 18h.30 ; cette réunion aura lieu au foyer rural en présence des élus et associations de Fontaine au Pire afin d'éviter les doublons entre les deux communes

- Géry HERMANT fait ensuite le point sur le parc des photocopieurs et les contrats correspondants.

Après avoir détaillé l'historique du dossier, l'impact financier des contrats actuels (location et maintenance), il présente les propositions de rachat desdits contrats qu'il a reçues.

Des économies sont possibles mais un réengagement minimum de 21 trimestres est inévitable.

Il préconise donc d'aller au terme (9 trimestres restants) d'une location qu'il qualifie de toxique.

Jean-Marie BACQUET se demande si ce type de matériel ne pourrait pas faire l'objet d'une mutualisation au sein de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis avant mars 2015.

Didier LECLERCQ précise qu'un schéma de mutualisation des services et donc des moyens, devra être élaboré par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis ; une réflexion est en cours sur ce dossier.

14) Questions diverses

- Interrogé par Claudine CASIEZ sur le fonctionnement des commissions municipales et extra municipales, Yannick HERBET précise que certaines d'entre elles se sont déjà réunies (Finances, Communication, Sécurité, Economie, Associations-Vie-Communale).

- Jean-Marie BACQUET souhaite obtenir des informations sur la liquidation de l'actif du SIVOM de Carnières.

Le Maire précise que la répartition de la trésorerie a été effectuée à hauteur des montants prévus (+ 50 000 €).

Didier LECLERCQ ajoute que la Trésorerie de Caudry estime qu'il s'agit d'une opération non budgétaire ; cette somme n'apparaîtra donc pas au Compte Administratif 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.30

